école du renouvellement urbain

# Module 10.3
# Relogement et copropriété
# Les 3 et 4 juin 2024

**Objectifs**

- Comprendre le cadre juridique du relogement spécifique aux opérations du parc privé et maîtriser les obligations aux différentes étapes
- Identifier les articulations entre le relogement et la maîtrise foncière
- Comprendre les différents enjeux du relogement des opérations du parc privé et le rôle de chaque acteur à mobiliser pour construire des partenariats adaptés
- Connaître les leviers mobilisables et partager des « bonnes pratiques » permettant de faciliter les relogements.

**Enseignante principale**
Marie Courouble, consultante, experte en relogement, Cf.Géo

**Durée**
2 jours

**Public**
En charge du programme d'un quartier en politique de la ville, ou renouvellement urbain, avec enjeux sur le parc privé (bailleur, collectivité locale, service de l'Etat, SEM…)

**Prérequis** Aucun

**Approche pédagogique**
Alternance entre exposés théoriques et exemples opérationnels
Accès à une documentation pédagogique à l'issue de la formation au format numérique.

# Programme

## JOUR 1

| | |
|---|---|
| 9h00 … 9h30 | Accueil des stagiaires |
| 9h30 … 9h45 | **Présentation du programme et de ses objectifs**<br>Tour de table et recueil des attentes des stagiaires |
| 9h45 … 10h30 | **Connaître le cadre général du relogement et les obligations légales**<br>- Qui est éligible au relogement ?<br>- Ou peut-on reloger les ménages ? Quels types de parc peuvent être mobilisés ?<br>- Comment formaliser les propositions de relogement ? |
| 10h45 … 11h45 | **Les spécificités du relogement en parc privé**<br>- Les statuts des occupants<br>- Les obligations en fonction des procédures |
| 11h45 … 12h30 | **L'articulation avec les politiques d'attribution**<br>- Le relogement dans les politiques intercommunales d'attribution et l'articulation avec les objectifs d'attribution<br>- Les évolutions liées à la gestion en flux |
| *12h30 … 14h00* | *Pause déjeuner* |
| 14h00 … 15h30 | **Les étapes du relogement**<br>- Le cadre juridique à chaque étape<br>- Qui fait quoi à quel moment ? |
| 15h30 … 17h00 | **Relogement et maîtrise foncière**<br>- L'articulation entre relogement et acquisition<br>- La gestion de l'urgence |

## JOUR 2

| | |
|---|---|
| 9h00 … 9h30 | Accueil des stagiaires |
| 9h30 … 9h45 | **Retour sur la journée précédente et attentes** |
| 9h45 … 11h00 | **Organisation, gouvernance et suivi du relogement**<br>- Le rôle de chaque acteur<br>- Les instances<br>- La charte de relogement et ses objectifs<br>- Les outils de suivi |
| 11h00 … 12h30 | **La mobilisation de l'offre**<br>- Construire un plan de relogement |

- Les différentes modalités de rapprochement offre/demande
- Au-delà du parc social, quelles offres mobiliser ?

*12h30 … 14h00* *Pause déjeuner*

14h00 … 15h30 **Intervention « témoin extérieur »**

15h00 … 16h00 **L'accompagnement social**

- La perception du relogement par les ménages
- Les enjeux en fonction des ménages
- Les partenariats à construire

16h00 … 17h00 **Synthèse : les freins et leviers**

- La perception du relogement par les ménages
- Les enjeux en fonction des ménages
- Les partenariats à construire